



Mars 2021

## NEWS

### FEAD : MAINTIEN DES MESURES D'ASSOUPPLISSEMENT ET AUGMENTATION DES BUDGETS

Avec la fin du programme opérationnel 2014-2020 et les effets de la crise sanitaire, plusieurs d'entre vous ont vécu de l'incertitude par rapport à l'avenir du FEAD. Deux annonces peuvent vous rassurer pour les jours à venir : le maintien des mesures d'assouplissement et l'augmentation des budgets FEAD pour 2021-2022.

Lors du premier confinement, le SPP Intégration Sociale a adopté des mesures d'assouplissement concernant la distribution des denrées FEAD. Ces mesures, toujours en vigueur, sont de deux ordres. D'une part, quand une personne se présente avec une demande d'aide, l'enquête sociale peut être assouplie en invoquant le cas de force majeure. Il est toutefois demandé d'enregistrer les personnes à qui ces colis sont distribués. D'autre part, il est possible de céder des produits FEAD à des organisations non agréées FEAD. Pour cela, il faut contacter le SPP Intégration sociale et suivre une procédure. Pour plus d'information : [alimentation@mi-is.be](mailto:alimentation@mi-is.be)

Parmi les bonnes nouvelles, notons également que la ministre de l'Intégration sociale et de la Lutte contre la pauvreté Karine Lalieux a annoncé, il y a quelques jours, qu'un total de 54 millions d'euros issus des fonds européens REACT-EU et du fédéral serait consacré en 2021 et 2022 à la distribution d'aide alimentaire et de produits d'hygiène. Le FEAD devrait donc se poursuivre durant les deux prochaines années avec des montants qui ont plus que doublé. Pour rappel, le budget du FEAD en 2020 s'élevait à 13 millions d'euros, auxquels se sont ajoutés plusieurs millions d'euros de subsides supplémentaires pour faire face aux effets de la pandémie. Ces 54 millions d'euros serviront à la distribution d'aide alimentaire sous diverses formes via les CPAS, les Banques alimentaires et les associations. Comme cela a été fait par le passé, l'aide devrait également être élargie à des produits d'hygiène de première nécessité, notamment pour les femmes et les enfants. Pour en savoir plus, lire [ici](#).

### CHÈQUES ALIMENTAIRES : RÉSULTATS D'ENQUÊTES

Les chèques alimentaires ne sont pas nouveaux comme modalité d'aide alimentaire en Belgique. Ces derniers mois, avec la crise sanitaire et grâce aux subsides spéciaux COVID-19, plusieurs CPAS et ASBL en ont distribué à leur public. Pour y voir plus clair sur l'utilisation des chèques alimentaires et prendre le pouls de la situation sur le terrain, la Concertation Aide Alimentaire a réalisé deux enquêtes téléphoniques de novembre 2020 à janvier 2021 : une en Wallonie et une à Bruxelles.

Voici quelques points saillants de ces enquêtes :

- En Wallonie, plusieurs organisations détiennent une expérience de longue date avec les chèques alimentaires, certaines depuis plus de 30 ans. À Bruxelles, la grande majorité des

répondants qui utilisent les chèques ont signalé avoir mis en place ce système en réaction à la crise sanitaire.

- Il existe une panoplie de modèles et de formats de chèques alimentaires : chèques papiers, cartes électroniques, bons d'achat, jetons, etc. Chacun des modèles comporte son lot d'avantages et d'inconvénients.
- L'écrasante majorité des répondants, toutes régions confondues, ont émis le souhait de poursuivre leur système de chèques alimentaires. Cela dit, plusieurs d'entre eux seront contraints d'arrêter faute de budget.

Pour plus d'information sur les chèques alimentaires, ainsi que nos résultats d'enquêtes, n'hésitez pas à communiquer avec Brigitte Grisar – [brigitte.grisar@fdss.be](mailto:brigitte.grisar@fdss.be) et Catherine Rousseau – [catherine.rousseau@fdss.be](mailto:catherine.rousseau@fdss.be).

## EXPLORER LE NON-RECOURS AUX DROITS

Des téléphones qui sonnent dans le vide, des mails qui ne reçoivent pas de réponse, des rendez-vous qui se font attendre... Les services publics ou associatifs qui proposent un accompagnement ou une aide sociale sont saturés depuis plusieurs mois. Ainsi, des personnes qui cumulent les difficultés sociales ne peuvent plus être accompagnées dans des délais courts, faute de temps et de ressources humaines. En période de confinement et de déconfinement, on a pu observer que les difficultés à mener à bien des procédures longues et complexes se sont renforcées. Ce phénomène contribue à exclure et à invisibiliser des personnes qui ont besoin d'aide, les obligeant à inventer des systèmes de débrouille particulièrement précaires pour survivre.

En tout temps, demander une aide est une démarche couteuse. Elle nécessite d'affronter la peur face aux risques, réels ou supposés, qu'elle implique : être expulsé du territoire pour les migrants en situation irrégulière ; s'épuiser en procédures ; être dans le doute le plus complet quant aux chances d'obtenir gain de cause ; accuser un refus immédiat qui dénie toute légitimité au demandeur... Dans une atmosphère de contrôle et de méfiance, les personnes doivent surmonter le sentiment de honte, étaler leurs papiers, divulguer leurs extraits de comptes bancaires, raconter leur histoire bien au-delà de ses dimensions strictement administratives. Face à toutes ces difficultés, certaines personnes se découragent de faire valoir leurs droits et abandonnent.

Le non-recours aux droits et les manières pour les services d'y faire face ont été largement documentés ces dernières années. Le [Cahier de la recherche'action #9](#), auquel la CAA a contribué, explore la question. Cet ouvrage est également disponible par envoi postal sur simple demande. Infos et contact : [alexia.serre@fdss.be](mailto:alexia.serre@fdss.be)



## BREVES

### OYEZ, OYEZ : UN APPEL À PROJETS BRUXELLOIS

Dans le cadre du Plan bruxellois de redéploiement et de relance post-COVID19, les administrations COCOF et COCOM ont lancé un appel à projets pour l'aide alimentaire d'urgence et pour la mise en œuvre du droit à l'alimentation de toutes et tous à long terme. Chacune des administrations dispose d'une enveloppe de 500 000 d'euros. Vous avez la possibilité de proposer vos projets aux deux administrations COCOF/COCOM ou à l'une d'entre elles. Vous avez déjà reçu un mail avec les formulaires et documents explicatifs, mais vous trouverez d'autres informations [ici](#) et [là](#). Vous avez jusqu'au **12 mars 2021** pour envoyer vos projets.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter les personnes de contact mentionnées dans le formulaire COCOF ou COCOM.

## **CULTUREGHEM : TAKE AWAY GRATUIT AUX ABATTOIRS**

Avec son imposante architecture de fer, le marché couvert des Abattoirs est un lieu-dit incontournable à Anderlecht. S'il est rempli de marchands du vendredi au dimanche, il devient le terrain de jeu et d'expérimentation de l'ASBL Cultureghem en semaine. Cherchant à marier chaleur humaine, rencontres conviviales et utilité sociale, Cultureghem a récemment lancé sa DreamKitchen : un restaurant take-away ouvert à tous du lundi au jeudi de 12h à 14h. L'équipe vêtue de vert y transforme les fruits et légumes invendus récupérés chaque dimanche sur le marché en lunch, soupe, jus, compote ou encore des sauces de légumes faits maison. Ce projet met l'accent sur le droit à l'alimentation saine pour tous : ainsi une contribution libre est la bienvenue, mais pas requise. Alors, n'hésitez pas à réorienter vos bénéficiaires vers les abattoirs pour un repas du midi.

Pour plus d'infos : [victoria@cultureghem.be](mailto:victoria@cultureghem.be)

## **TVA SUR LES DONNÉS ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES**

Depuis 2015, l'administration soutient le don alimentaire et a multiplié les textes le concernant. En 2020, pour clarifier la législation, l'administration a rassemblé toutes les informations pertinentes en un Arrêté royal (Arrêté royal n° 59 du 18 mai 2020, Circulaire 2020/C/116 et 2020/C/136) et abrogé toutes les versions antérieures. Ce nouvel Arrêté décrit un seul et même dispositif pour les dons alimentaires et non alimentaires et donne des précisions sur les plateformes de distribution, les modalités pratiques et l'impôt sur le revenu. Pour connaître les nouvelles mesures, nous vous invitons à consulter la présentation PPT ainsi que les questions-réponses sur le sujet repris dans le compte rendu de la plénière wallonne du 4 février dernier en pièce jointe.

Si vous avez des questions ou si vous voulez un complément d'information concernant ces changements, n'hésitez pas à contacter Adrien Arial – [arial.adrien@fdss.be](mailto:arial.adrien@fdss.be) ou Catherine Rousseau – [catherine.rousseau@fdss.be](mailto:catherine.rousseau@fdss.be).

## **SÉCURITÉ SOCIALE ALIMENTAIRE : PHASE EXPLORATOIRE**

Avez-vous déjà entendu parler de la sécurité sociale alimentaire ? C'est une idée qui circule depuis 2017 en France et à laquelle s'intéressent de plus en plus d'organisations belges. L'objectif est ambitieux : transformer structurellement nos systèmes alimentaires en travaillant simultanément le droit à l'alimentation, la transformation durable de l'agriculture et la préservation de l'environnement. Il s'inspire d'ailleurs fortement de la sécurité sociale de santé que nous connaissons tous. Ainsi, la sécurité sociale alimentaire prévoit de créer un pot commun auquel les citoyens pourraient cotiser selon leurs moyens. De ce pot commun, chaque ménage recevrait une allocation alimentaire mensuelle qui servirait à acheter des produits alimentaires conventionnés. Le choix des produits conventionnés ferait l'objet d'un débat démocratique entre les citoyens ayant cotisé.

Vous n'avez pas cerné tous les tenants et aboutissants de la sécurité sociale alimentaire ? C'est normal ! Pour mieux comprendre le concept, la Concertation Aide Alimentaire vous propose d'entamer, avec elle, une phase exploratoire tout au long de l'année. L'exploration a déjà commencé grâce au webinaire du 13/01 co-organisé avec FIAN que vous pouvez réécouter [ici](#).

## AFSCA : CONSEILS D'HYGIÈNE DANS LA RESTAURATION

Le 22 février dernier a eu lieu le webinaire « 4 éléments clés pour une hygiène irréprochable dans la restauration » du service formation de l'AFSCA. Pour ceux et celles qui auraient manqué la formation, voici quelques outils en ligne à découvrir :

- [guide générique](#) d'autocontrôle
- [fiches quick start](#)
- [ULC](#) (unités locales de contrôle)
- Programme des [prochaines classes virtuelles, webinaires ou replay](#)

La CAA organise, par ailleurs, une session d'information en ligne intitulée « L'AFSCA vous répond » le 22 avril prochain de 10h à 11h où vous pourrez poser toutes vos questions. Nous vous invitons à nous envoyer vos questions à l'avance par mail : [alicia.grana@fdss.be](mailto:alicia.grana@fdss.be)



## AGENDA

**Matinée thématique « Diabète, maladies cardio-vasculaires et alimentation » : une formation à destination des volontaires et travailleurs de l'aide alimentaire pour travailler le lien entre l'alimentation et le diabète**

Jeudi 11 mars | 9h30 à 11h30

Bruxelles : Zoom

Info : [flavie.leclair@fdss.be](mailto:flavie.leclair@fdss.be)

**Réunion plénière REPIS, le réseau des épiceries sociales Wallonie-Bruxelles**

Mardi 16 mars | 9h30 à 12h00

Wallonie : Zoom

Info : [alicia.grana@fdss.be](mailto:alicia.grana@fdss.be)

**Les midis du genre de la Fédération des Maisons médicales : « La pandémie, révélatrice des inégalités. Femmes, 'race' et classe ».**

Jeudi 18 mars | 12h30 à 14h00

En ligne

Info : [Fédération des maisons médicales](#)

**Réunion plénière de la Concertation Aide Alimentaire (Bruxelles)**

Jeudi 1 avril | 9h30 à 12h30

Bruxelles : Circularium, en présentiel dans le respect des mesures sanitaires

Info : [brigitte.grisar@fdss.be](mailto:brigitte.grisar@fdss.be)

**Formation « Tous VIP : Volontairement Impliqués dans la Pauvreté » : une formation à destination des volontaires et travailleurs de l'aide alimentaire pour travailler et déconstruire les préjugés sur la pauvreté**

Jeudi 8 avril | 9h30 à 16h00

Namur : Centre l'Illon, en présentiel dans le respect des mesures sanitaires

Info : [alicia.grana@fdss.be](mailto:alicia.grana@fdss.be)

**Session d'information « L'AFSCA vous répond » : Réponses aux questions que vous vous posez au quotidien**

Jeudi 22 avril | 10h00 à 11h00

Wallonie & Bruxelles : Zoom

Info : [alicia.grana@fdss.be](mailto:alicia.grana@fdss.be)

Nous vous invitons à nous envoyer vos questions à l'avance par mail.

## Réunion plénière de la Concertation Aide Alimentaire (Wallonie) dans le cadre du Festival Nourrir Liège

Mardi 11 mai | 9h30 à 12h00

Liège : Lieu à déterminer, en présentiel si les mesures sanitaires le permettent

Info : [alicia.grana@fdss.be](mailto:alicia.grana@fdss.be)



[www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire](http://www.fdss.be/fr/concertation-aide-alimentaire)  
[aidealimentaire@fdss.be](mailto:aidealimentaire@fdss.be)

À Bruxelles Rue Gheude 49 - 1070 Bruxelles - 02 223 37 74

En Wallonie Rue Simonon 8 - 4000 Liège - 0484 175 938

« VAINCRE LA PAUVRETÉ EST UN CHOIX  
DE SOCIÉTÉ »

Avec le soutien de la COCOM, de la COCOF et de la Wallonie 

*Avertissement : La Concertation Aide Alimentaire est un vaste réseau d'organisations bruxelloises et wallonnes actives dans l'aide alimentaire, animé par la Fédération des Services Sociaux (FdSS). L'objet des NEWS de l'aide alimentaire est d'informer, de relayer des initiatives, de valoriser et de partager les bonnes pratiques dont nous avons connaissance ou que nous avons pu observer sur le terrain. En aucun cas la FdSS ne peut être tenue pour responsable des pratiques, des politiques ou des agissements éventuels d'organisations mentionnées dans cette newsletter. Si vous souhaitez vous désinscrire de cette newsletter, n'hésitez pas à envoyer un mail à l'adresse [flavie.leclair@fdss.be](mailto:flavie.leclair@fdss.be) avec la mention « désinscription » en objet. Merci !*